



Pro Santé Connect / e-CPS

Présentation générale

26/01/2022 | DEII



Sommaire

Présentation et utilisation des
outils

Parcours de raccordement

Etat du déploiement



Présentation et utilisation des outils

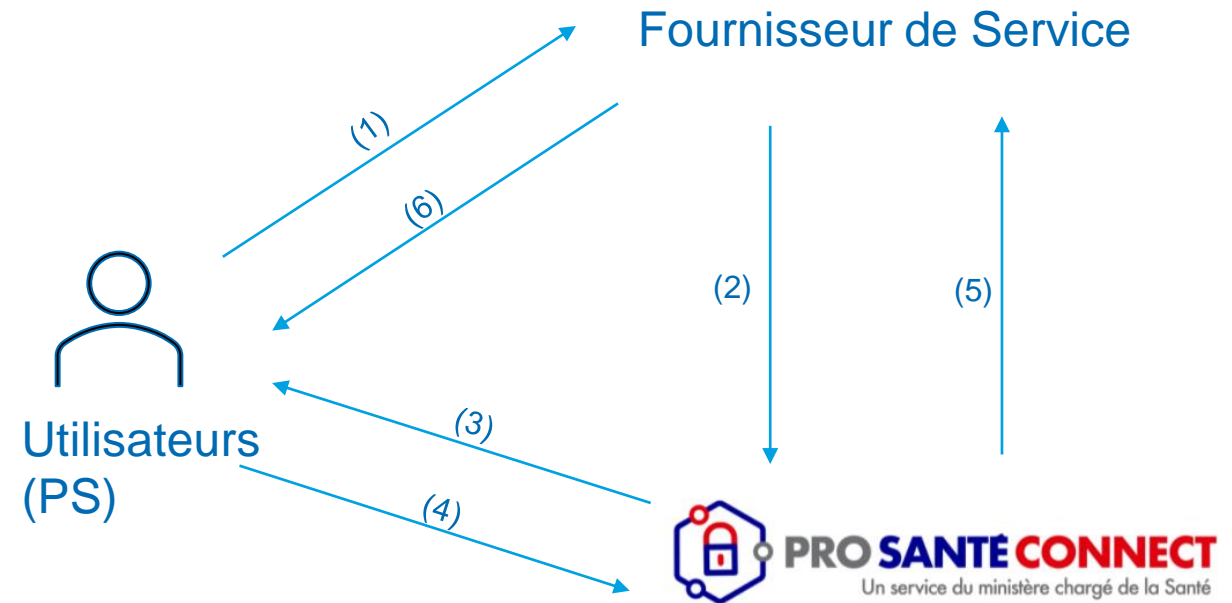
Identité numérique et Pro Santé Connect

Identité Numérique : Un moyen simple et sécurisé de **prouver son identité en ligne**, comme lorsque l'on recourt à un **titre d'identité physique** (CNI, CPS) dans l'espace physique

Contrairement à une authentification classique, utiliser un fournisseur d'identité c'est **avoir recours à un tiers de confiance pour garantir l'identité** de l'utilisateur

Pro Santé Connect s'appuie sur l'**Annuaire National de référence** pour renvoyer les informations, relatives au PS voulant se connecter à un service, au fournisseur de service concerné, dont :

- > L'identifiant du PS au sein de l'Annuaire Santé de référence ;
- > Nom d'exercice ;
- > La profession.



- (1) : Demande de connexion de la part du client
- (2) : Redirection vers la page d'authentification
- (3) : Demande d'authentification du client
- (4) : Authentification via MIE de son choix
- (5) : Renvoie l'identité du client
- (6) : Donne l'accès au service

Pro Santé Connect permet une délégation de l'authentification compatible avec une CPS ou une e-CPS

La documentation technique ainsi que le référentiel des exigences à respecter sont disponibles sur le site **Portail Industriels**



Fournisseur d'identité Pro Santé Connect



Pro Santé Connect réalise l'authentification pour votre service

- ▶ Utilisation des différents moyens d'authentification, sans avoir à les développer
- ▶ Données d'identification issues de l'annuaire national de référence
- ▶ Jeton standard, protocole Open ID. L'Agence fait partie de la communauté Open ID
- ▶ Solution d'authentification forte en mobilité
- ▶ Disponible sur API.gouv



La e-CPS est une application mobile permettant **une authentification forte en mobilité**

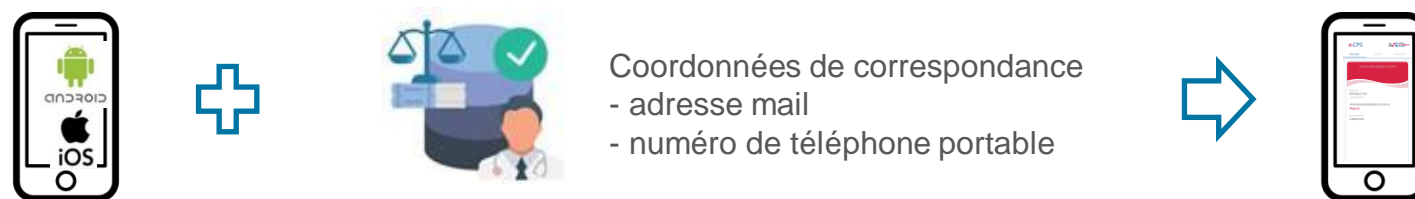
Tout professionnel de santé ayant **son mail et son téléphone portable connu de l'Annuaire national** de référence peut activer sa e-CPS ou ayant une carte CPS

La **e-CPS est sécurisée par un code confidentiel** choisi par le professionnel de santé lors de l'activation

Activer sa e-CPS en dématérialisant sa carte physique :



Activer sa e-CPS à partir de ses coordonnées dans l'annuaire national de référence :



Avec l'application e-CPS, il est possible de dématérialiser tout type de CPx nominative

Les apports de Pro Santé Connect et de la e-CPS



Pour un fournisseur de service

1. Déléguer la gestion de son authentification (support, maintien)
2. Augmenter les usages
3. Garantir une conformité avec la réglementation

Pro Santé Connect **est le fournisseur d'identité** qui a été choisi comme moyen d'authentification sécurisée pour les professionnels de santé pour :

- > Les services en lien avec la Covid
- > L'ensemble des services considérés comme « sensibles »* d'ici le 01/01/2023
- > Les services souhaitant un référencement Ségur



Pour un professionnel de santé

1. Choisir le mode de connexion le plus adapté
2. Pouvoir réaliser une authentification forte en mobilité
3. Bénéficier d'une connexion plus fluide



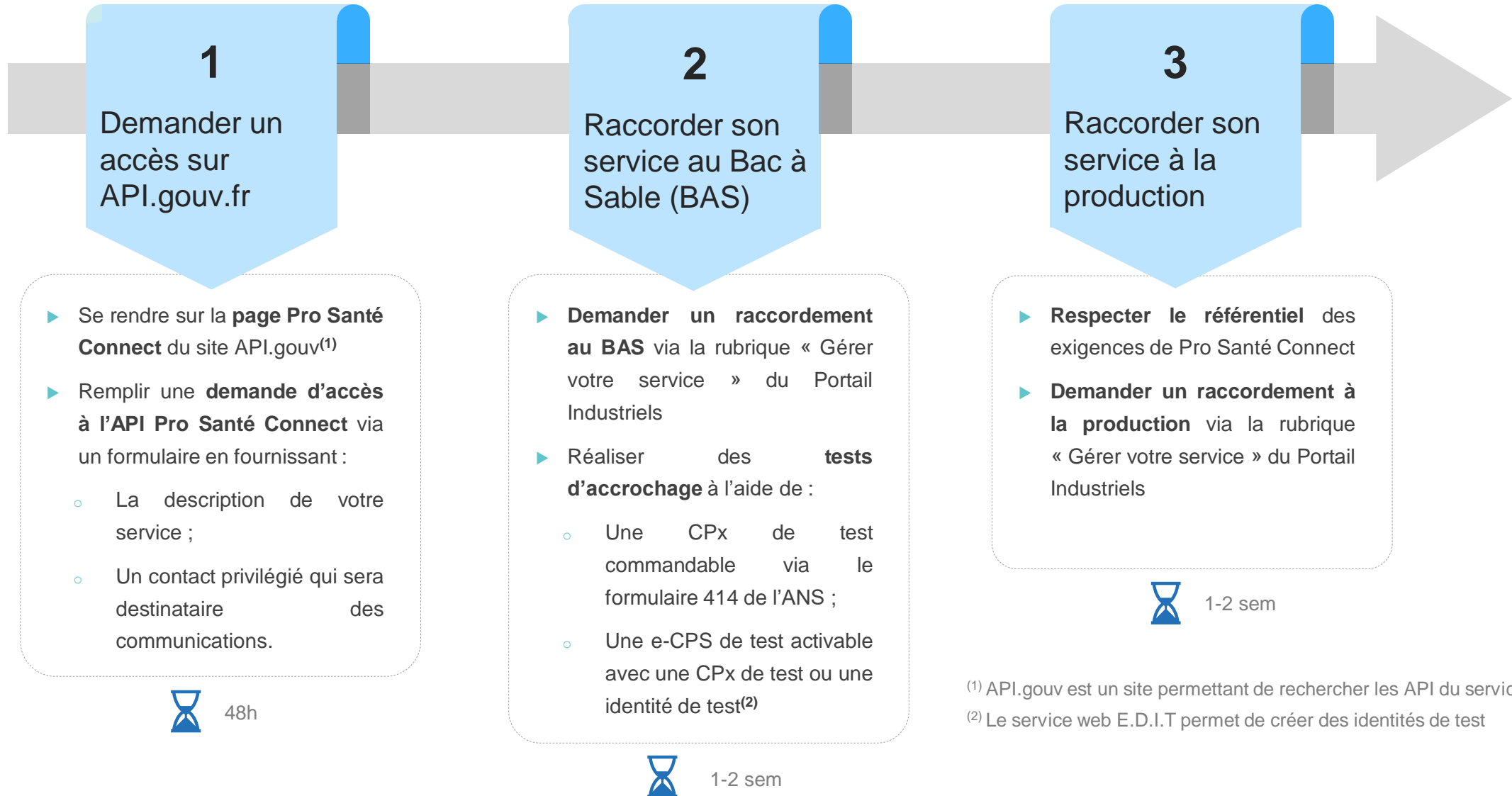
“
Je ne change pas mes habitudes, je peux utiliser ma carte si j'en ai une

“
Je m'authentifie une seule fois pour accéder à tous mes services



Parcours de raccordement

Se raccorder à Pro Santé Connect pour un fournisseur de service : un parcours en 3 étapes

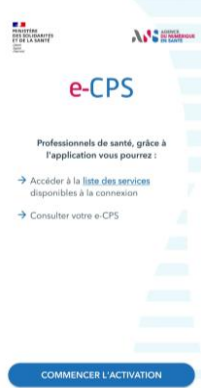


⁽¹⁾ API.gouv est un site permettant de rechercher les API du service public

⁽²⁾ Le service web E.D.I.T permet de créer des identités de test

Activer sa e-CPS

1



- > Téléchargez l'application « e-CPS » sur l'Apple Store ou le Google Play
- > Ouvrir l'application et cliquer sur « Commencez l'activation »

2



- > Défiler les Conditions Générales d'Utilisation de la e-CPS
- > Accepter ces CGU du service

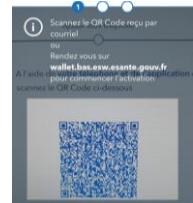
3a

- > Via carte physique



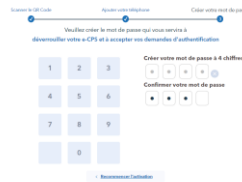
- > Insérer sa carte dans le lecteur

4



- > Scanner le QR code disponible sur <https://wallet.esw.esante.gouv.fr/>

- > Rentrer le code OTP pour associer le téléphone à la e-CPS



- > Choisir son code de sécurité personnel



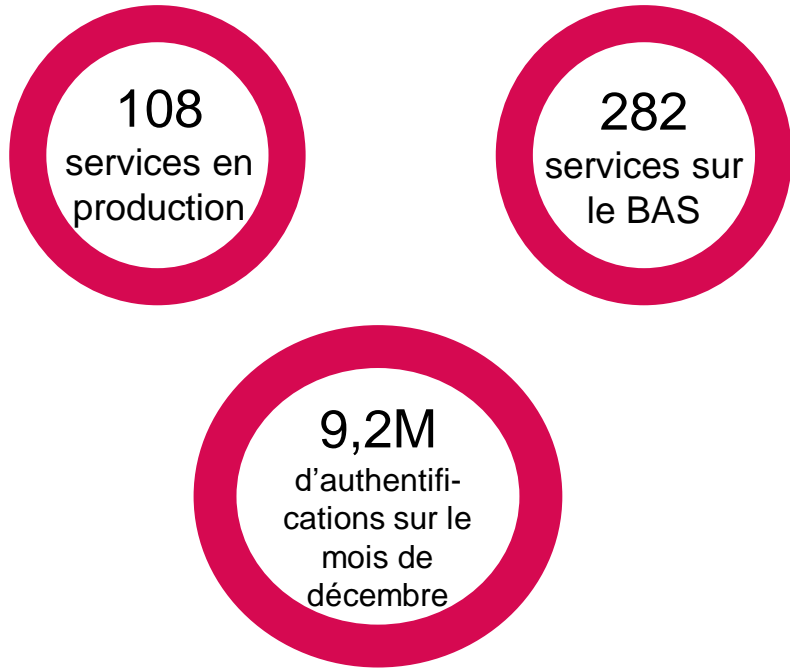


Etat du déploiement

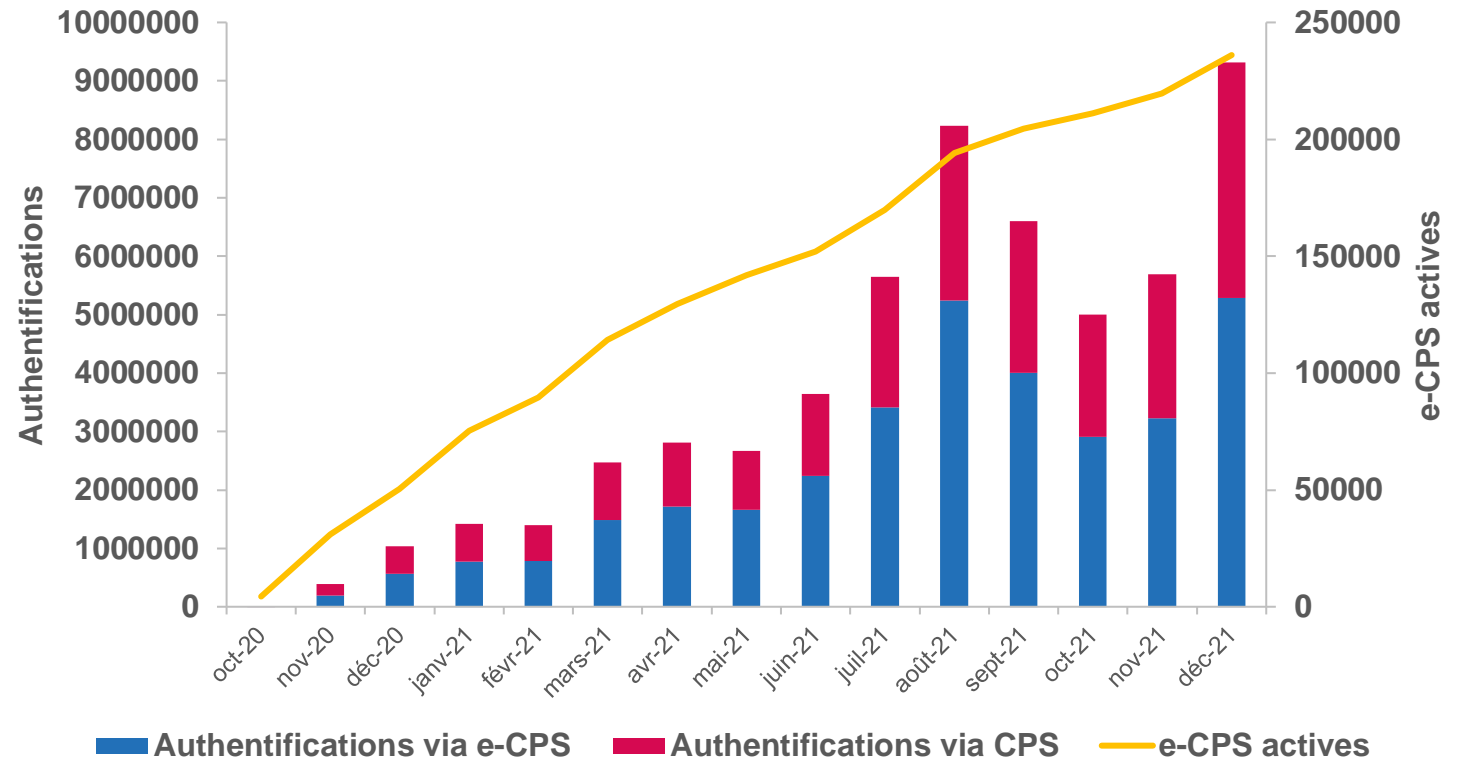
Janvier 2022

Services rattachés à Pro Santé Connect

Services rattachés à janvier 2022

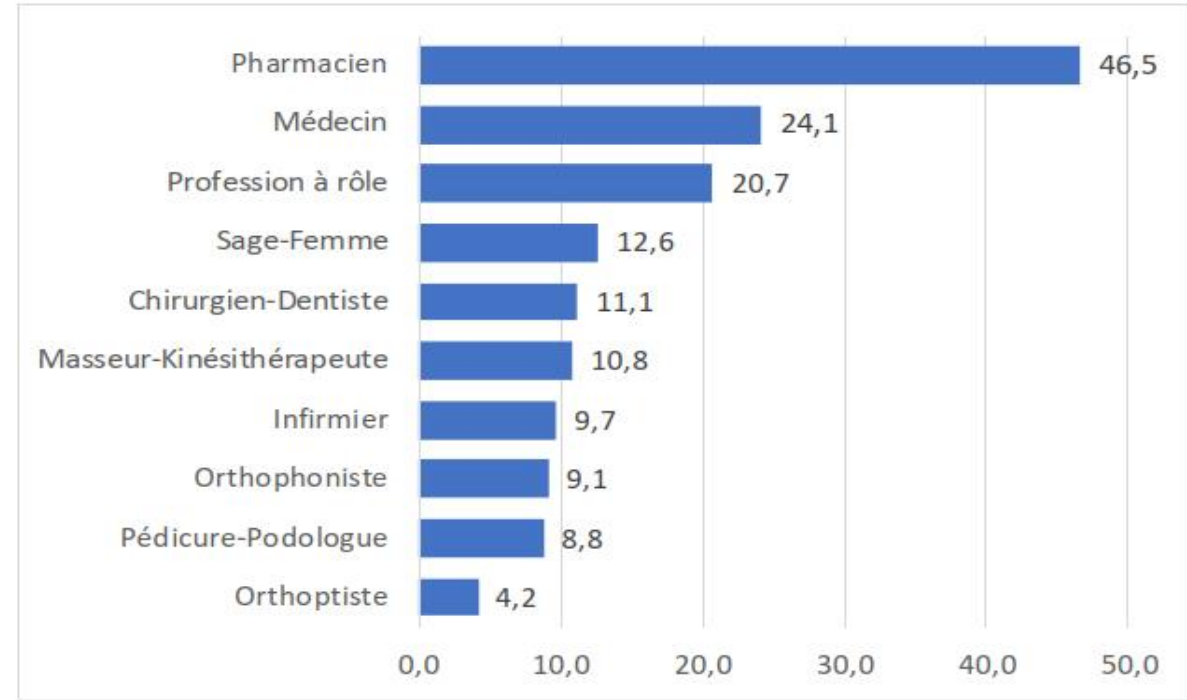


Evolutions des authentifications à Pro Santé Connect



Déploiement de la e-CPS : Adoption de la e-CPS (activation et au moins une utilisation)

Profession	Nb de PS	Nb de e-CPS	Pourcentage
Audioprothésiste	4961	46	0,9
Chirurgien-Dentiste	56032	6242	11,1
Diététicien	21514	2	0,0
Infirmier	872341	84808	9,7
Manipulateur ERM	41971	11	0,0
Masseur-Kinésithérapeute	98618	10615	10,8
Médecin	362201	87321	24,1
Opticien-Lunetier	46308	245	0,5
Orthopédiste-Orthésiste	2655	15	0,6
Orthophoniste	29031	2653	9,1
Orthoprothésiste	1712	4	0,2
Orthoptiste	6542	272	4,2
Pédicure-Podologue	14129	1244	8,8
Pharmacien	78200	36371	46,5
Podo-Orthésiste	814	1	0,1
Profession à rôle	87	18	20,7
Sage-Femme	29964	3771	12,6
Technicien de labo médical	54079	4	0,0



10,1 %

Adoption au niveau national

- (1) Pourcentage de PS par profession ayant adopté la e-CPS
- (2) Un PS ayant plusieurs professions est compté dans plusieurs professions
- (3) Nb de e-CPS d'une même profession /nb de PS de la profession

> Retrouvez l'évolution de ces statistiques sur le site [Portail Industriel](#)



Annexes

Annexe : Obligation de raccordement

L'obligation de raccordement n'est pas exclusive : d'autres solutions d'identification électronique conformes peuvent également être utilisées.

Les services « sensibles » sont les services numériques en santé au sens du L. 1470-1 du code de la santé publique, **qui traitent des données de santé à caractère personnel au sens du RGPD, et qui appartiennent au moins à l'une des catégories suivantes** :

- **Les services partagés**, définis comme dépassant le cadre d'une personne morale et/ou mis en œuvre **à l'échelle d'un territoire ou au niveau national** (ex : dossier médical partagé, plateforme de e-parcours, dossier pharmaceutique, etc.) ;
- Par transitivité, **les services numériques qui intègrent des services partagés** (ex : dossier patient informatisé, système de gestion de laboratoire, système d'information de radiologie, boîtes de messageries sécurisées de santé, etc.) ;
- Les services proposant **un accès web externe aux SI**, pour les professionnels d'un établissement (ex : services accessibles en mobilité ou télétravail) ou leurs correspondants de ville ;
- Les services non partagés mais qui intègrent des traitements de données ou des accès de grande échelle, définis comme les situations où :
 - Le nombre de patients dont les données sont nouvellement référencées dépasse 10 000 par an ;
 - Le nombre de professionnels distincts s'identifiant électroniquement dépasse 1 000 par an.